

**Décret n° 2025-32 du 20 janvier 2025, portant nomination d'auditeurs de justice.<sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup> Le texte est publié uniquement en langue arabe.

**Arrêté de la ministre des finances du 17 janvier 2025, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'huissiers du trésor du corps d'huissiers du trésor relevant du ministère des finances au titre de l'année 2024.**

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2013-3799 du 25 septembre 2013, fixant le statut particulier du corps d'huissiers du trésor relevant du ministère des finances,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 13 mars 2023, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuve pour le recrutement d'huissiers du trésor du corps d'huissiers du trésor relevant du ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des finances, le 17 mars 2025 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'huissiers du trésor du corps d'huissiers du trésor relevant du ministère des finances spécialité droits et sciences juridiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent (100) postes répartis comme suit:

<b>La région</b>	<b>nombre de postes à pourvoir</b>	<b>La région</b>	<b>nombre de postes à pourvoir</b>
Tunis	20	Le Kef	3
Ariana	5	Kairouan	4
Ben Arous	5	Médenine	4
Manouba	3	Zaghouan	2
Bizerte	2	Béja	2
Nabeul	6	Kasserine	3
Mahdia	3	Kébili	2
Sousse	5	Sidi Bouzid	3
Monastir	5	Siliana	3
Sfax	8	Tataouine	2
Gabès	4	Tozeur	2
Gafsa	2	Jendouba	2
<b>Total général</b>			<b>100</b>

Art. 3 - La candidature à l'inscription à distance pour le concours externe susvisé sera ouverte sur le site électronique du ministère des finances ([www.portail.finances.gov.tn](http://www.portail.finances.gov.tn)) le 14 février 2025, la date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 28 février 2025.

Art. 4 - Les dossiers de candidatures doivent être adressés, sur demande de l'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : ministère des finances Place du Gouvernement La Kasbah 1020 Tunis (dossier de candidature au concours externe sur épreuves pour le recrutement d'huissiers du trésor au ministère des finances).

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 janvier 2025.

*La ministre des finances*

**Sihem Boughdiri Nemsia**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Kamel Maddouri**

### **Arrêté de la ministre des finances du 15 janvier 2025, portant délégation de signature.**

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, tel que modifiée et complétée par la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2024-315 du 20 mai 2024,

Vu le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-512 du 20 avril 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté de la ministre des finances du 31 décembre 2024, chargeant Monsieur Hmida Abbassi, colonel-major des douanes, des fonctions de directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale des douanes au ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Hmida Abbassi, directeur de la gestion des ressources humaines à la direction générale des douanes au ministère des finances, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances tous les actes rentrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 31 décembre 2024.

Tunis, le 15 janvier 2025.

*La ministre des finances*

**Sihem Boughdiri Nemsia**

### **Arrêté de la ministre des finances du 16 janvier 2025, portant délégation de signature.**

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2013-28 du 30 juillet 2013,

Vu le code des douanes promulgué en vertu de la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment son article 321,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,